



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS

Confédération Générale du Travail

FORCE OUVRIÈRE

DES CÔTES D'ARMOR

XXV^{ème} CONGRÈS

RÉSOLUTION

Le Congrès de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière des Côtes-d'Armor se tient en pleine bataille pour le retrait de la réforme des retraites Macron/Borne, qui mobilise des millions de travailleurs depuis trois mois.

Dans le contexte d'une offensive gouvernementale et patronale majeure contre les salariés, le Congrès apporte tout son soutien aux camarades victimes de la répression, de sanctions, voire de licenciements du seul fait de leur activité ou même de leur appartenance à Force Ouvrière.

Il réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens et décide que tout doit être mis en œuvre pour faire respecter les libertés syndicales et le droit de revendiquer librement en toute indépendance. Le Congrès combat et rappelle sa revendication d'abrogation des textes et lois qui oppriment les libertés fondamentales (Etat d'urgence, sécurité globale, fichage, amende forfaitaire délictuelle avec casier judiciaire sans procédure judiciaire...) et les libertés syndicales dont la loi de 2008.

Le Congrès dit non à la guerre : les travailleurs ne sont pas des ennemis, quel que soit le pays où ils sont nés et où ils travaillent. Par contre, ils sont toujours les victimes à grande échelle des guerres. Le Congrès dénonce la militarisation de la jeunesse, il demande l'abandon définitif du Service National Universel (SNU). Le gouvernement ne fera pas de nos enfants de la chair à canon.

Combattre la baisse du coût du travail et la précarisation !
Augmenter massivement les salaires, retraites, pensions,
allocations chômage et minimas sociaux !

Le Congrès constate que l'érosion permanente des salaires et du pouvoir d'achat depuis près de 4 décennies aboutit à une paupérisation croissante des salariés et leurs familles au bénéfice d'un enrichissement sans précédent des actionnaires.

Contre cette offensive, le congrès constate que les grèves se sont développées dans le département dans tous les secteurs.

Le Congrès exige le rattrapage du pouvoir d'achat perdu.

Le Congrès appelle à déposer dès maintenant les revendications pour l'augmentation générale des salaires et des pensions, a minima à hauteur de l'inflation, à préparer et renforcer sur cette base la grève pour obtenir satisfaction.

**Défendre le salaire différé pour la protection sociale,
les retraites et l'assurance chômage**

Le Congrès, exige le retrait de la réforme de l'assurance chômage qui a précipité, des centaines de milliers de demandeurs d'emplois, notamment dans les secteurs les plus touchés pendant la pandémie, dans la misère.

Le Congrès dénonce le détournement permanent des cotisations sociales des salariés, constituant leur salaire différé, vers les poches des actionnaires par les exonérations de « charges patronales », abus de langage camouflant un véritable pillage de la sécurité sociale.

Pour s'approprier le salaire différé, tailler encore dans les dépenses de santé, le gouvernement prétend faire travailler deux ans de plus l'ensemble des salariés et brandit le « déficit » de la sécurité sociale. Le Congrès dénonce ce mensonge visant à privilégier le patronat au détriment des travailleurs et rappelle que :

- Les 157 milliards d'aide annuelles aux grandes entreprises ;
- 55 milliards d'euros en 2018, c'est le montant des exonérations de cotisations patronales décrétées par les gouvernements successifs depuis 1993 et jamais remboursées depuis (chiffre officiel ACOSS) ;
- Le fameux « quoi qu'il en coûte » a mis à disposition des entreprises depuis le début de la pandémie des sommes astronomiques à hauteur de plus de 600 milliards, soit près de 2 fois le budget total annuel de l'État ;
- Les budgets militaires explosent (loi de programmation militaire de 413 milliards), alors que les besoins des travailleurs et de leurs familles sont totalement ignorés.

Le Congrès exige le remboursement intégral de ces exonérations par l'État et leur abrogation définitive.

Le Congrès exige : l'abandon définitif de la contre-réforme des retraites, et revendique le retour de la retraite à 60 ans à taux plein, sur la base de 37,5 années de cotisation.

Le Congrès revendique le maintien du code des pensions civiles et militaires, de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locale « CNRACL », de tous les régimes spéciaux.

**Arrêt des dérogations au code du travail !
Abrogation des lois travail !**

Le Congrès affirme sa détermination à poursuivre son combat pour l'abrogation de toutes les lois et de tous les décrets qui portent atteinte aux droits des salariés, des fonctionnaires et des retraités, à la hiérarchie des normes. Non à la casse des conventions collectives, aux transferts de pans entiers du droit du travail et de la négociation collective au niveau de l'entreprise ou de l'administration, dont les accords de performance collective. Il dénonce également la baisse des montants et de la durée des allocations chômage, les attaques contre la justice prud'homale, la médecine du travail, la santé et la sécurité au travail avec la suppression des CHSCT, les moyens syndicaux, le droit syndical et les libertés.

Le Congrès réaffirme que le CDI doit demeurer la forme normale de relation de travail et que l'État doit, d'une part, cesser d'utiliser des contrats courts et précaires contre l'emploi statutaire et, d'autre part, titulariser tous ses contractuels employés à des fonctions permanentes et créer un statut de fonctionnaire pour les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) de l'Éducation nationale, aujourd'hui sous-payés et dont le plus grand nombre est à temps partiel imposé.

Assez du temps partiel imposé et de l'uberisation/télétravail imposé. Assez des CDD et de l'intérim généralisés. Un vrai travail à temps plein pour toutes et tous.

Le Congrès appelle à combattre sous toutes les formes, dans toutes les entreprises et secteurs du public comme du privé, contre les formes de travail « informel » qui se généralisent.

Le Congrès dénonce les attaques contre les conventions collectives, par la fusion imposée des branches professionnelles. Il revendique le maintien et l'amélioration de toutes les Conventions Collectives.

Le Congrès dénonce les différents plans de licenciements, et les aides publiques sans conditionnalité. Dans le département par exemple, le Congrès soutient les salariés de Place du Marché et ex Toupargel qui viennent de faire les frais de l'avidité du patronat. Le Congrès soutient les salariés du groupe ETEX (E-loft), dont les emplois sont menacés à court terme, tout doit être mis en œuvre pour éviter les licenciements et la liquidation.

Le Congrès exige la mise en place de réels droits à la formation professionnelle, afin de permettre aux travailleurs de décider d'évoluer ou de changer d'orientation professionnelle. Nous dénonçons la destruction des diplômes validant des qualifications et le retour du livret ouvrier sous la forme du livret de compétences.

**Défendre et restaurer le service public,
c'est défendre l'égalité des droits de la population,
c'est défendre les postes et le statut de fonctionnaire.**

Toutes les administrations et tous les services publics sont la cible de plans destructeurs visant à transférer au secteur marchand tout ce qui peut générer des profits.

Le Congrès revendique l'abrogation de la loi sur la Transformation de la Fonction publique, promulguée en 2019, qui vise au démantèlement du Statut général et des statuts particuliers de la Fonction publique. Il s'oppose au recours aux contractuels, dont il demande la titularisation. Il s'oppose également au recours au bénévolat dans le cadre de la réserve citoyenne, ainsi qu'à l'apprentissage dans la fonction publique.

Le congrès réaffirme son opposition aux politiques de régionalisation/territorialisation qui détruisent les services publics en remettant en cause l'égalité en droit des citoyens. Le Congrès réaffirme son attachement à l'unité et l'indivisibilité de la République ainsi qu'à la laïcité institutionnelle instituée par la loi de 1905.

Le droit à l'instruction est remis en cause

Danton disait : « Après le pain, l'instruction est le premier besoin d'un peuple. »

Or le directeur académique décide d'un plan sanglant de fermetures de classes à la rentrée de septembre 2023. Depuis ses annonces, la mobilisation est d'une ampleur inégalée, le SNUDI-FO 22 y a pris toute sa place.

Le Congrès exige l'annulation des 44 fermetures de classes dans les écoles du département. Le Congrès exige un plan d'embauche immédiat (enseignants, accompagnants, personnels administratifs), tant en primaire que dans le second degré, et l'ouverture de négociations sans attendre avec les organisations syndicales sur la base des besoins réels.

Défendre l'hôpital public et l'accès aux soins.

La fermeture de 100 000 lits d'hôpital en 20 ans (5 758 en 2020 en pleine pandémie), doublée du refus de recruter des personnels à hauteur des besoins, est responsable de milliers de morts depuis le début de la pandémie Covid-19.

Le Congrès revendique :

L'arrêt des fermetures de lits et la réouverture sans délai des milliers de lits nécessaires de réanimation, de médecine, chirurgie et soins de suite, etc. avec l'embauche des personnels de toutes catégories nécessaires.

La suppression des ARS, de la loi hôpital patient territoire...

Face à l'accélération de l'offensive généralisée contre tous les droits et garanties collectives des salariés, contre les salaires, contre les libertés et les bases même de la démocratie, pour tenter d'intégrer le syndicalisme dans des pactes corporatistes, le Congrès appelle à renforcer partout, en nombre et en implantations, le syndicalisme Force Ouvrière.

Le Congrès appelle à déposer partout les cahiers de revendications et appeler les salariés à l'action sur cette base.

Le Congrès réaffirme que la préservation de notre indépendance, est la garantie pour engager ces combats conformes aux seuls intérêts des salariés.

Le Congrès appelle notre confédération à reprendre le cap de la charte d'Amiens qui passe par l'arrêt immédiat, de la cogestion avec le patronat, au service de l'émancipation intégrale des travailleurs.

Voté à l'unanimité moins huit abstentions